MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
(Corrèze)
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Jean MAGE, Rose-Marie CAVARROT, Jean-Pierre LARIBE, Sylvie NICAISE, Pierre GOUDEAUX, Patrick POUJADE, Yolande BELGACEM, Marie-Gentil GOURAUD, Savério TRIPODI, Julie DELBOS, Cyril CISCARD, Patricia AUGUSTO, Mathieu ROUGERY.

Procuration : Nadine CHASTAING donne procuration à Jean MAGE,
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Yolande BELGACEM,
Brigitte LEGROS donne procuration à Pierre GOUDEAUX,
Gaëtan POUGET donne procuration à Dominique CAYRE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean MAGE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 7 avril 2026 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

1/ Vêtements de travail et EPI (Equipement de Protection Individuelle) – Services techniques :
Achat de vêtements de travail et d'EPI pour un montant de 1 813.67 € HT soit 2 176.40 € TTC à l'entreprise Vêtements Monteil – SA les 2 habits, 4 avenue André Malraux, 19108 Brive Cédex,

2/ Abbatiale Saint-Pierre (clocher) : remplacement des projecteurs (illumination) :
Achat de 4 projecteurs (Led) pour l'illumination du clocher de l'abbatiale d'un coût HT de 780.84 € soit 937.01 € TTC à la société Téréva – 2237 Croix Blanche – 46130 St Michel Loubejou,

3/ Chapelle des Pénitents (parvis) : changement des ampoules :
Achat d'ampoules pour le système de mise en lumière au sol de la Chapelle des Pénitents pour un montant HT de 258.15 € soit 309.78 € TTC à la société Téréva – 2237 Croix Blanche – 46130 St Michel Loubejou,

4/ Parution – Pays du Limousin et Centre France :
- Pays du Limousin : Publication en format ½ page, en pages intérieures dans le trimestriel de l'été (parution en juin) pour un montant de 700.00 € HT soit 840.00 € TTC,
- Centre France : Publication en format ½ pages, en pages intérieures dans le magazine « Heures d'été », édition Corrèze et Cantal, parution le 24/06/2026 et une campagne digitale du 24/06 au 07/07/2026, Corrèze et Cantal pour un montant total HT de 2 023.01 € soit 2 427.61 € TTC

Délibérations :

Redevances pour occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques au titre de l'année 2026,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L 45-9, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques à effet du 1.1.2006.

L'article R 20-52 du code des postes et des communications électroniques fixe le montant annuel maximum des redevances, déterminé en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Les montants sont révisés chaque année au premier janvier, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index relatif aux travaux publics.

La redevance de l'année 2026 est calculée selon les modalités suivantes, sachant qu'un titre correspondant sera émis à l'article 7032 du Budget Primitif 2026.

PATRIMOINE	ANNEE DE REDEVANCE	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)	Emprise au sol (m²)	BASE DE CALCUL	Calcul Redevance Totale	SOMME A APPELER
			Conduite multiple	Borne	Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005. Art R 20-45 à 20-54 - Soit augmentation index TP01 2005*1.60899737 Souterrain 49.11 € / km Aérien 65.49 € / km Autres install. 32.74 € / m²	3 672.96	3 672.96
Beaulieu sur Dordogne au 31/12/2025	2026	25.574	40.02	1			

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de se prononcer favorablement pour l'application des barèmes pour occupation du domaine public par ORANGE pour l'année de redevance 2026 selon les modalités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant et signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote pour : 19 (15+4 procurations) contre : abstention :

Avis sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en tant que PPA (Personne Publique Associée) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 février 2026, le conseil communautaire a arrêté le projet du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'unanimité.
Selon l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet du PLUi arrêté est soumis pour avis aux PPA (Personnes Publiques Associées), entre autres les 34 communes du Midi Corrézien.
L'avis devra être adressé à la communauté de communes dans un délai de trois mois suivant la transmission du dossier. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable ; Il est précisé que le dossier a été communiqué par mail le 27 février dernier.
Monsieur le Maire précise que le projet PLUi a été communiqué à chacun des élus, aussi il propose d'émettre un avis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable et valider le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Midi Corrézien,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote pour : 19 (15+4 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élus municipaux sont convoqués obligatoirement le vendredi 5 juin pour désigner les délégués et les suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales (Arrêté préfectoral du 13 mai 2026)

Il précise également que si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal devra à nouveau se réunir le 9 juin 2026.

En raison des différentes manifestations prévues ce même jour sur la commune dès le début de la soirée auxquelles sont largement conviés les élus, il semble difficile d'organiser la réunion aux horaires habituels (20h30).

Après discussion, les élus décident de se réunir à la pause méridienne (horaires à préciser).

Signature convention mécénat – Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire relate la signature de la convention de collecte de dons entre la commune et la Fondation du Patrimoine en faveur de la restauration de La Chapelle des Pénitents intervenue le 9 mai dernier.

Madame Cavarrot précise que le montant de la collecte atteint 2 000 € à ce jour. Il est aussi rappelé qu'un don ouvre droit à défiscalisation à hauteur de 66%.

Visite Préfet et Sous-Préfet :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal (particulièrement aux élus n'ayant pas pu être présents) de la visite de Monsieur le Préfet de de Monsieur le Sous-Préfet, une visite positive au vu des rassurances données par Monsieur le Préfet. Le temps d'échange en mairie a été suivi d'une visite de l'entreprise Everblue : très bon accueil des dirigeants, un moment très intéressant et très apprécié par tous.

Il demande aux élus présents de donner également leur point de vue.

Madame Julie Delbos fait part de sa découverte (1er mandat, 1ère réunion de ce type). Elle a noté la nécessité de convaincre du bienfondé des projets pour obtenir des financements (subventions).

Madame Rosie Cavarrot quant à elle, revient sur la visite d'entreprise. Elle souligne l'attachement des dirigeants au territoire (personnel relativement jeune, recrutement en local, développement de l'entreprise sur site), salue la communication de l'entreprise très positive.

Pour tous les participants, il ressort de cette visite :

- un caractère familial, un esprit d'entraide entre les salariés, une reconnaissance du travail et de l'investissement des employés au sein de l'entreprise Everblue,
- des échanges respectueux entre Messieurs le Préfet, Le Sous-Préfet et Monsieur le Maire, une réelle prise en compte des projets communaux, et du soutien financier nécessaire à la réalisation de ces derniers,

Beaulieu de France :

Madame Yolande Belgacem, sollicite les élus pour une représentation de la commune à l'occasion de la rencontre annuelle des Beaulieu de France (AG, visites et animations diverses) prévue les 12 et 13 septembre prochain. Elle aura lieu cette année à Beaulieu dans l'Orne. Une réponse rapide est attendue pour des raisons de logistique (transport, hébergement, etc.)

FDEE 19 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé le jour-même à l'installation du nouveau comité syndical de la FDEE19 : Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze. Monsieur Marc Rateau a été élu président.

Il présente également les différentes compétences de la FDEE19 et le taux de prise en charge dans le cadre d'une commune en régime rural. La commune de Beaulieu-sur-Dordogne, selon la législation en vigueur devrait passer sous ce régime au 1er janvier 2027. Elle est actuellement et ce depuis plusieurs mandatures en régime urbain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50